



CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny- Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

Rapport de la commission Gestion et Finance sur le Préavis
01/25 « Création d'un intranet » :

Préambule :

La Commission de gestion a siégé dans la composition suivante :

Bussigny - Michael Wyssa, Président-rapporteur

Membres :

Chavannes-près-Renens - Nicolas Rayroud, excusé

Crissier – Patrick Voegelin

Ecublens – Nicolas Morel

Prilly - Sylvie Krattinger Boudjelta

Renens - François Delaquis,

Saint-Sulpice – Oleg Yazyev,

Villars-Ste-Croix - Illuminata Perna

Elle s'est réunie le mardi 25 février 2025 à l'Hôtel de police à Prilly.

La Commission remercie chaleureusement M. Luigi Sartorelli, membres du Codir, le Commandant Stefan Bérard, le premier-lieutenant Jacques-André Chappuis responsable finances, le premier-lieutenant Thierry Guyot, pour leur disponibilité et leurs explications.

Introduction :

Historiquement, l'intranet était géré en interne, puis intégré avec Regio à l'intranet du canton. L'arrêt de Regio a entraîné la fin de l'outil cantonal, et actuellement, les utilisateurs se débrouillent avec les moyens disponibles.

Questions de la commission :

- 1) Il existe néanmoins une réticence vis-à-vis de la stratégie "mobile-first" adoptée pour cet intranet. Il est probable qu'il y ait autant d'utilisateurs travaillant sur ordinateur que sur téléphone portable (mais c'est une question à poser !). Travailler avec un téléphone portable est bien moins pratique qu'avec un ordinateur, et cela semble également moins professionnel. Une confiance très limitée est accordée à ces appareils peu pratiques, dépourvus de clavier et dotés d'un écran minuscule.

La stratégie "mobile-first" a été adoptée car tous les policiers vaudois (GDM/Polcoms) recevront prochainement, dans le cadre du programme Odyssée, des smartphones personnels et sécurisés. Ces appareils seront progressivement équipés de l'ensemble des interfaces « POLICE » nécessaires à la consultation d'informations et des procédures opérationnelles depuis le terrain.

Cependant, les préoccupations concernant l'ergonomie et la praticité des smartphones en tant qu'outils de travail sont comprises. L'usage principal sera effectué sur PC, et l'intranet sera optimisé pour une utilisation sur les deux types de dispositifs.

- 2) Dans le chapitre 3 (Coûts et planification), le préavis évoque une procédure de gré à gré. Est-ce compatible avec la législation sur les marchés publics ?

La procédure de gré à gré décrite dans le préavis est conforme à la législation sur les marchés publics car elle n'excède pas le seuil de CHF 150'000 CHF pour les fournitures et services.

- 3) Au point 4.2 (Authentification), comment les utilisateurs non administrateurs pourront-ils introduire des documents sur l'intranet ? La politique semble trop restrictive. Si un membre du CODIR ou de la commission de gestion du conseil intercommunal souhaite utiliser l'intranet pour la communication interne, il devrait pouvoir le faire sans ces restrictions.

L'accès à l'intranet est sécurisé par une authentification à double facteur pour tous les utilisateurs, y compris les membres du CODIR et du conseil intercommunal. Cette mesure vise à protéger les données et à assurer un contrôle rigoureux de l'accès aux informations.

La secrétaire ou un membre du bureau sera désigné comme administrateur. Une fois le document déposé, les membres du conseil pourront y accéder.

Quant à la possibilité pour un membre du conseil de déposer directement un document sur l'intranet, cela pose des défis en termes de sécurité et ne semble pas très productive.

4) Quel est le type d'authentification à double facteur utilisé ?

Le type d'authentification à double facteur utilisé sera probablement par SMS.

5) Qui aura les droits d'ajouter des administrateurs ?

Il y aura deux administratrices : la webmaster et la secrétaire du commandant.

6) Qu'en est-il de la formation des collaborateurs ?

Les deux administratrices bénéficieront d'une formation prévue dans l'offre.

7) Comment est-il prévu de récupérer les données existantes ?

La récupération des données existantes se fera manuellement. Actuellement, elles sont stockées dans des répertoires.

8) Quel est le lien entre l'intranet et le site internet pour les documents publics du conseil ?

Les documents publics du conseil seront dupliqués manuellement entre l'intranet et le site internet. Il n'y aura pas d'automatisation pour cette tâche.

Débat de la commission :

La commission exprime sa satisfaction concernant les réponses apportées par tous les intervenants lors de cette réunion, qui ont permis de clarifier de nombreux points soulevés dans ce préavis.

Nous tenons à remercier pour le cahier des charges, que nous avons trouvé particulièrement complet et bien structuré.

Délibération :

La commission recommande l'acceptation du préavis, à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Vu le préavis no 01/2025 du Comité de Direction du 15 janvier 2025.
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'autoriser le Comité de Direction à acquérir un "Intranet" pour les raisons évoquées dans le présent préavis.
2. D'octroyer au Comité de Direction, à cet effet, un crédit complémentaire de CHF 48'645.-TTC pour la création d'un intranet, incluant les coûts de développement et d'implémentation
3. D'autoriser le Comité de Direction à financer cette dépense par la trésorerie courante, ceci en dépassement du compte n°6001.3111.02 « Achats informatiques (logiciels, licences, matériel, ...)»
4. D'accepter, en tant que crédit complémentaire au budget 2025, les charges de fonctionnement supplémentaires en lien avec le coût du capital et les coûts de maintenance, soit respectivement :
 - CHF 1'621.50 TTC dans le compte n°6001.3151 "Entretien mobilier, équip. bureau, maintenance informatique".

Prend acte que l'acquisition de cet outil intranet engendrera des coûts pérennes de fonctionnement pour les années à venir de l'ordre de CHF 3'243.00 TTC/an

Pour la commission de gestion et finance de la police de l'ouest,

Michael Wyssa, président rapporteur, Bussigny

